

Atlas de Biodiversité de la Commune de Peri - Corse



Source : CAPA - Tous droits réservés

La commune de Peri a sollicité le CPIE d'Ajaccio pour réaliser l'Atlas de Biodiversité de son territoire.

Après avoir orienté les élus vers le Conservatoire Régional des Espaces Naturels pour procéder à un inventaire complémentaire des batraciens, nous nous sommes attachés à la compilation des données bibliographiques disponibles.

Au delà du recueil des références glanées dans les différentes sources nous avons souhaité inscrire notre contribution dans une démarche globale de connaissance et de vulgarisation ambitieuse engagée par la Commune de Peri qui prenait déjà corps avec :

- L'étude de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles dédiée à la charte paysagère
- L'Inventaire de la flore et des habitats et enjeux sur la commune de Peri, réalisé par le Conservatoire National Botanique de Corse

Nous avons pris le parti de :

- Restituer l'inventaire exhaustif des espèces animales signalées sur le territoire communal, et rappeler leur statut
- Inscrire ces espèces dans les paysages décrits
- Vulgariser ces connaissances au travers d'un document richement illustré et compléter notre travail bibliographique par des interventions pédagogiques menées sur ce thème auprès du CLSH du Liamu gravunincu à l'été 2013 et 2014 ; travaux rendus publics lors des Festimonti 2013 et 2014.

Avec ce complément « faune », la commune dispose aujourd'hui d'une vision complète de son patrimoine naturel.

Maître d'ouvrage : Commune de Peri
Maître d'œuvre : CPIE d'Ajaccio
Chef de projet : Christine NATALI
Chargées d'étude : Barbara CARAYOL
Anissa Flore AMZIANE

Décembre 2014

La Plaine : prairies, bocages et murets





Le Guepier d'Europe



Le Rouge-Gorge



La Fauvette
Passerinette



La Fauvette
Melanocéphale



L'Hirondelle Rustique



Le Milan Royal



Le Fadet Tyrrhénien



Le Papillon Machaon



Le Fadet Commun



La Huppe Fasciée



Le Gobe-Mouche Gris



La Tortue d'Hermann



La Tarente de Mauritanie



Le Lézard Tyrrhénien

Les quasi domestiques





Le petit Rhinolophe



En hiver, le petit rhinolophe cherche un abri dans des grottes, caves ou mines, alors qu'il préfère les milieux bâtis chauds (grenier, comble d'église, château) en été.

Pour la chasse, il affectionne les bocages de prairies pâturées entrecoupées de haies mais on peut aussi le voir à la lisière de zones arborées (bois, bosquets...).

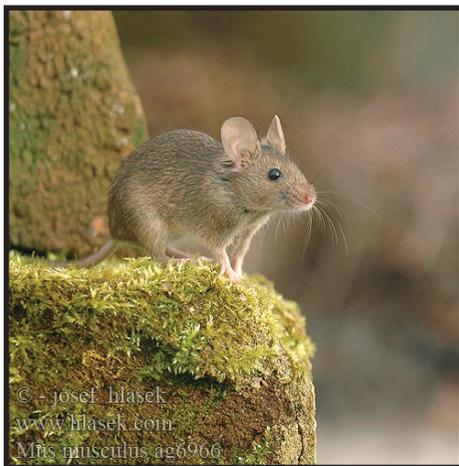
La présence de milieux aquatiques (rivière, zone humide, point d'eau) semble importante en particulier pour les femelles reproductrices.



L'Hirondelle rustique



Le Martinet noir



La Souris domestique



Le Mulot



La Chouette éffraie des clochers



La Couleuvre verte et jaune

Les papillons



P. Gourdain



Mercure tyrrhénien
Hipparchia neomiris



Silène
Brintesia circe



Satyre tithon
Pyronia tithonus



Satyre tyrrhénien
Lasiommata paramegaera



Fadet tyrrhénien
Coenonympha corinna



Tircis
Pararge aegeria



Agreste flamboyant
Hipparchia aristeus



Petit Papillon des foins
Coenonympha pamphilus



Citron
Gonepteryx rhamni



Piérade du chou
Pieris brassicae



Piérade du navet
Pieris napi



Sylvain azuré
Azuritis reducta



Piérade du lotier
Leptidea sinapis



Vulcain
Vanessa atalanta



Hespérie des potentilles
Pyrgus armoricanus



Belle Dame
Cynthia cardui



Azuré du genêt Corse
Plebejus bellieri



Azuré des nepruns
Celastrina argiolus



Azuré porte-queue
Lampides boeticus



Machaon
Papilio machaon linnaeus



Cuivré commun
Lycaena phlaeas



Collier de corail
Aricia agestis



Flambé
Iphiclides podalirius

Les reptiles et batraciens





Le Discoglosse Corse



Couleuvre verte et jaune



Le Discoglosse sarde



Le Crapaud vert



La Grenouille du berger



La Tarente de Mauritanie



La Rainette sarde



Le Lézard de bédriaga



Algéroïdes de Fitzinger



L'Euprocte de corse



Le Lézard Tyrrhénien



La Salamandre de corse



La Tortue d'Hermann

Insectes, Lepidoptères

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention internationale UICN	milieu	source
Papilio machaon Linnaeus, 1758	Machaon					Plaine, friches, talus, jardins fleuris.	OGREVA
Hipparchia aristaeus (Bonelli, 1826)	Agrèste flamboyant					Village.	OGREVA
Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns					Village. Rare papillon à survivre en zone urbanisée.	OGREVA
Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier					Village.	OGREVA
Azuritis reducta (Staudinger, 1901)	Sylvain azuré					Village, lisières ensoleillées, chemins forestiers fleuris, adrets buissonneux.	OGREVA
Lampides boeticus (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue					Village.	OGREVA
Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Citron, Piéride du nerprun					Sylvicole.	OGREVA
Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride du navet					Village, lisières, pentes, prairies boisées. Chenille crucifère.	OGREVA
Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis					Haies, allées des bois, parcs. Survie en zone urbanisée	OGREVA
Lasiommata paramegaira (Hübner, 1824)	Satyre tyrrhénien				Endémique cyrno sarde	Village, haies, murs, lieux rocailloux. Il passe la nuit dans les infractuosités pour la chaleur.	OGREVA
Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé					Village pentes ensoleillées. Chenille sur prunellier.	OGREVA
Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Satyre tithon					Prés bordés de haies, lisières et lieux herbus sylvatiques.	OGREVA
Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun					Friches lisières landes.	OGREVA
Hipparchia neomiris (Godart, 1822)	Mercure tyrrhénien					Village, escarpements rocheux moyenne altitude.	OGREVA
Pyrgus armoricanus (Oberthür, 1910)	Hespérie des potentilles					Village.	OGREVA
Brintesia circe (Fabricius, 1775)	Silène, Circé					Village bois clairs.	OGREVA

<i>Plebejus bellieri</i> (Oberthür, 1910)	Azuré tyrrhénien, Azuré du genêt corse.				Endémique cyrno sarde	Village friches fleuries et escarpements broussailleux.	OGREVA
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schifferrmüller, 1775)	Collier de corail					Village, friches fleuries.	OGREVA
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain					Village. Chenille sur orties et pariétaires. Migrateur hivernant dans le midi.	OGREVA
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du chou					Toute sorte de biotope, de la plaine à la montagne.	OGREVA
<i>Coenonympha corinna</i> (Hubner, 1804)	Fadet tyrrhénien				Endémique de Corse Sardaigne îles toscanes	Plaine.	OGREVA
<i>Cynthia cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle Dame					Plaine, grand migrateur. Se développe sur les cirses et les chardons.	OGREVA
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun					Plaine, lieux herbus.	OGREVA

Insectes, odonates

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention intentionale UICN	milieu	source
<i>Boyeria irene</i> (Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible					Village	OGREVA
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Agrion méditerranéen					Village, ruisseaux et rivières rapides et claires.	OGREVA
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> (Selys, 1873)						Cours d'eau rapides bordés de plantes.	OGREVA
<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)						Points d'eau.	OGREVA
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)						Points d'eau.	OGREVA
<i>Ceriagrion tenellum</i> (de Villers, 1789)	Agrion délicat					Etangs, mares, fossés, tourbières riches en plantes aquatiques.	OGREVA

Reptiles

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention internationale UICN	milieu	source
Tarentola mauritanica (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie		PN		Berne Anx 3	Rochers, vieux murets.	OGREVA
Podarcis tiliguerta (Gmelin, 1789)	Lézard Tyrrhénien	Acciartula	PN	Fa/Fl Anx4	Berne Anx2-3	Ubiquiste.	OGREVA
Podarcis sicula (Rafinesque 1810)	Lézard sicilien	Verdonu	PN	Fa/Fl Anx4	Berne Anx2-3	Introduit , plaine. Probable.	Delaugerrre et Cheylan-1992
Archaeolacerta bedriagae (Camerano, 1885)	Lézard de Bedriaga	Cuciartulone	PN	FA/Fl Anx4	Endémique corse Berne Anx 2 ; UICN : quasi menacé en France, en europe et dans le monde	Rochers, plutôt montagnard.	OGREVA
Algyroides fitzingeri (Wiegmann, 1834)	Algéroides de Fitzinger		PN	Fa/fl Anx 4	Endémique corse Berne Anx2-3	Milieux variés plutôt en plaine. Signalé au village.	OGREVA
Coluber viridiflavus Lacepède, 1789	Couleuvre verte et jaune	Sarpe	PN	Fa/fl Anx 4	Berne Anx2-3	Voisinage des zones habitées, dans les friches culturales et pâturages ubiquiste de 0-1500m.	OGREVA
Natrix natrix corsa (Hecht, 1930)	Couleuvre à collier	Sarpe d'acqua	PN	Fa/fl Anx 4	Berne Anx 3 UICN : quasi menacé en France, en europe et dans le monde	Cours d'eau Probable.	Delaugerrre et Cheylan-1992
Testudo Hermanii	Tortue d'Hermann	Cuparchjata	PN	Fa/Fl anx 2-4	CITES-Washington anx1 Berne Anx 2-3 UICN : en danger en France quasi menacée en europe	Plaine.	OGREVA

Les amphibiens

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention internationale UICN	milieu	source
<i>Discoglossus sardus</i> , Tschudi in Otth, 1837	Discoglosse sarde		PN	Fa/Fl anx 2-4	Endémique cyrno-sarde Berne Anx 2 UICN : vulnérable en France	Tout le réseau hydrographique - reproduction.	V. BOSC - CEN 2012
<i>Discoglossus montalentii</i> (Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984)	Discoglosse corse	Variolata	PN	Fa/Fl anx 2-4	Endémique corse Berne Anx 2 UICN : quasi menacé en France, en Europe et dans le monde	Eaux courrantes en amont du village - reproduction.	V. BOSC - CEN 2012
<i>Euproctus montanus</i> (Savi, 1838)	Euprocte de corse	Tarentella, vechju, vichjottu, cane montile	PN	FA/Fl Anx4	Endémique corse Berne Anx2	Observé dans les petites rivières et ruisseaux, aux eaux renouvelées. Reproduction très probable.	V. BOSC - CEN 2012
<i>Hyla sarda</i> (De Betta, 1857)	Rainette sarde	U ranuchjiunu	PN	FA/Fl Anx4	Endémique cyrno-sarde BerneAnx 2	Eaux calmes et végétation des zones humides.	V. BOSC - CEN 2012
<i>Pelophylax bergeri</i> - <i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritsch, Günther & Obst, 1986)	Grenouille de Berger	Ranochja	PN	FA/Fl Anx4	Berne Anx3	Cours d'eau de plaine reproduction.	V. BOSC - CEN 2012
<i>Bufo viridis balearicus</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud vert*	Ruspu	PN	FA/Fl Anx4	Berne Anx2	Eaux calmes probable.	V. BOSC - CEN 2012
<i>Salamandra corsica</i> (Savi, 1838)	Salamandre de corse*	Catellu muntaninu	PN		Endémique corse Berne Anx2	Sous bois humide probable.	V. BOSC - CEN 2012

Les oiseaux

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention internationale UICN	milieu	source
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus 1758)	Perdrix rouge		chasse	Oiso Anx 2-3	Berne anx 3		Seguin in Natali 1998
<i>Larus cachinans michaelis</i>	Goéland leucophée		PN		Berne anx 3	Plaine, visiteur occasionnel.	Seguin in Natali 1998
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois		chasse	oiso anx 2	Anx A CITES Berne anx 3 Bonn anx 2	Plaine, les maquis, les marais partiellement boisés, les paysages ouverts boisés, bosquets, buissons, ripisylves, friches buissonnantes et haies, bordure de zones cultivées.	OGREVA
<i>Streptopelia decaocto</i> , Frivaldsky 1838	Tourterelle turque		gibier	Oiseaux anx 2	Berne - 3		
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe		PN	Oiseaux Anx 1	Anx B CITES Berne anx 2-3	Montagne. Milieu semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu.	OGREVA
<i>Apus apus</i> , Linné 1758	Martinet noir		PN		Berne anx 3	Migrateur, il passe l'hiver en Afrique (sud de l'équateur). Niche dans les infractuosités des murs et reste fidèle au nid.	
<i>Monticola solitarius</i> (Linnaeus, 1758)	Merle bleu		PN				OGREVA
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	a merula				Plaine, bois, haie, jardin, buissons.	
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Rundinella bocchirossa	PN			Zones rurales, régions herbagères.	OGREVA
<i>Sylvia cantillans</i> (Pallas, 1764)	Fauvette passerinette		PN		Berne anx 2	Plaine. Alternance végétation haute et espaces plus clairs	OGREVA
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale	"Capinera" ou "Testinera"	PN		Berne anx 2	Plaine.	OGREVA
<i>Sylvia sarda</i> Temminck, 1820	Fauvette sarde	scupaghjola	PN	Oiseaux Anx 1	CITES Berne anx 2	Plaine maquis bas ou fruticées naines.	OGREVA
<i>Sylvia atricapilla</i> Linnaeus 1758	Fauvette à tête noire		PN		Berne anx 2		Seguin in Natali 1998
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert 1783)	Fauvette pitchou		PN	Oiseaux Anx 1	CITES Berne anx 2		Seguin in Natali 1998
<i>Muscicapa striata</i> Pallas 1764	Gobe mouche gris		PN		UICN : vulnérable en France. Bonn anx 2 - Berne anx 2	Plaine : jardin, friche, clairière.	
<i>carduelis carduelis</i> (Linnaeus 1758)	Chardonneret élégant		PN		Berne 2-3	jardin, friche	Seguin in Natali 1998

Les oiseaux

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention internationale UICN	milieu	source
Garrulus glandarius (Linnaeus 1758)	Geai des Chênes			Oiseaux Anx2		Maquis , bois.	Seguin in Natali 1998
Aegithalos caudatus (Linnaeus 1758)	Mésange à longue queue		PN		Berne anx 3	Maquis dense.	Seguin in Natali 1998
Parus major (Linnaeus 1758)	Mésange charbonnière		PN		Berne anx 2-3	Jardin, maquis.	Seguin in Natali 1998
Parus caeruleus , Linnaeus 1758	Mésange bleue		PN		Berne anx 2-3	Jardin, maquis.	
Passer italiae (Viellot 1817)	Moineau cisalpin				Berne anx 3	Proximité habitation, zones découvertes.	Seguin in Natali 1998
Lanius senator badius (Hartlaub 1854)	Pic grièche à tête rousse		PN		Berne anx 2	Maquis, zones ouvertes.	Seguin in Natali 1998
Fringilla coelebs (Linnaeus 1758)	Pinson des arbres		PN		Berne anx 3	Sous bois.	Seguin in Natali 1998
Erithacus rubecula (Linnaeus 1758)	Rouge gorge familier		PN		Berne anx 2-3	Jardin, bois, maquis.	Seguin in Natali 1998
troglodytes troglodytes (Linnaeus 1758)	Troglodyte mignon		PN		Berne anx 2-3	Jardin, bois, friches.	Seguin in Natali 1998
Carduelis chloris (Linnaeus 1758)	Verdier d'Europe		PN		Berne anx 2-3	Jardins, friches.	
Merops apiaster (Linnaeus 1758)	Guepier d'Europe		PN		Berne anx 2-3 Bonn anx 2	Plaine, nicheur occasionnel. Probable.	Seguin in Natali 1998
Upupa epops, Linnaeus 1758	Huppe fasciée		PN		Berne anx 3	Plaine : bois vergers, champs, niche dans les trous d'arbres, vieux murs.	
Dendrocopos major (Linnaeus 1758)	Pic épeiche		PN		Berne anx 2-3	Bois, sous bois.	Seguin in Natali 1998
jynx torquilla (Linnaeus 1758)	torcol fourmilier		PN		Berne anx 2-3 UICN : quasi menacé en France	Sous bois.	Seguin in Natali 1998
Corvus corone cornix	Corneille mantelée		PN	Oiso Anx2	Berne 3	Plaine.	OGREVA
Corvus corax Linnaeus, 1758	Grand corbeau	Corbu	PN			Rupestre sensible au dérangements. Nidifie dans les falaises peu accessibles.	OGREVA
Pyrrhocorax graculus (Linnaeus, 1766)	Chocard à bec jaune	Tacula	PN			Falaise, montagne.	OGREVA
Emberiza citrlus (Linnaes 1758)	Bruant zizi		PN		Berne 2-3	Fruticées claires.	Seguin in Natali 1998

Les rapaces

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention internationale IUCN	milieu	source
Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Milvu, Filanciu	PN	Oiseaux Anx I	Convention de Berne Anx 2-3, convention de Bonn Anx 2, CITES-Washington Liste rouge IUCN vulnérable en France, Quasi menacé dans le monde PN	Zones agricoles ouvertes.	OGREVA
Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Aigle royal	Acula	PN	Oiseaux anx I	Convention de Berne Anx 2, convention de Bonn Anx 2, CITES-Washington Liste rouge IUCN vulnérable en France,	Montagne rupestre avec espaces ouverts pour la chasse.	OGREVA
Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin		PN	Oiseaux anx I	Convention de Berne anx 2, convention de Bonn, CITES-Washington Liste rouge IUCN en danger en France.	Montagne rupestre avec espaces ouverts pour la chasse.	OGREVA
Falco tinnunculus , Linné 1758	Faucon crécerelle		PN		CITES Washington Berne anx 2-3 Bonn anx 2	Zones peu boisées.	
Buteo buteo , linnaeus 1758	Buse variable		PN		CITES-Washington anx I Berne anx 2-3 Bonn Anx 2	Zones boisées.	
Tyto alba (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers, chouette effraie.	Malacella	PN		Convention de Berne Anx 2 et Anx3, CITES-Washington Anx A et Anx B.	Présence probable.	
Otus scops (Linnaeus 1758)	Petit Duc scops		PN		CITES anx A Berne anx 2	Verger, jardin, ruines ; nicheur probable.	Seguin in Natali 1998

Les mammifères

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention internationale UICN	milieu	source
Mustela nivailis, Linnaeus 1766	Belette	A bellula	Gibier		Berne 3	Milieux très variés de 0 à 1500 mètres.	Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Vulpes vulpes , Linnaeus 1758	Renard	A volpe	Gibier			Ubiquiste.	Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Sus scrofa, linnaeus 1758	Sanglier	U cignale	Gibier			Ubiquiste.	Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Erinaceus europaeus, Linnaeus 1758	Hérisson	U ricciu	PN		Berne 3	Entre 0 et 500 mètres.	Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Apodemus sylvaticus Linnaeus 1758	Mulot	U topu campagnolu					Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Rattus rattus, Linnaeus 1758	Rat noir	U topu campagnolu					Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Mus musculus , Linnaeus 1758	Souris domestique	U tuparellu				A proximité des maisons	Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Crocidura suaveolens, Pallas 1811	Musaraigne des jardins	U topuragnu			Berne 2-3	Maquis secs.	Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Suncus etruscus, Savi 1822	Musaraigne étrusque	U topuragnu			Berne 2-3	Très répandue dans les basses collines ensoleillées en dessous de 800 mètres, présence liée aux murets ruines et amoncellements de cailloux.	Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Eliomys quercinus, Linnaeus 1766	Lérot	U topu mascaratu			Berne 3	Présence probable très certainement absent du maquis éliminé par le rat noir. Occupe les zones de végétation dégradée entrecoupée de rochers.	Contribution au dossier de demande d'autorisation ...
Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit Rhinolophe	Topu pinnutu	PN	Fa/fl anx 2-4	Berne 2 Bonn : 1	Le Petit Rhinolophe se retrouve dans les plaines jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes à proximité de l'eau. Il possède deux types de gîtes : - les gîtes d'hiver : se trouvent dans des cavités souterraines de différents types : carrières, mines, galeries, caves. - les gîtes d'été, il s'installe souvent dans les combles des grands bâtiments ou dans des chaufferies, vides sanitaires, espaces vides, sous les planchers...	

Les poissons

espèce	nom vernaculaire	nom corse	Espèce protégée au niveau National PN	Directive habitat Fa/fl ou oiseaux	Endémisme Convention internationale UICN	milieu	source
Anguilla anguilla, Linné 1758	Anguille	Anguilla			IUCN : en danger critique en France en Europe et dans le monde	Signalée hors commune, gravières de la Gravona. L'espèce est présente du littoral au cours d'eau de moyenne montagne, si les voies sont libres.	
Liza aurata	Mulet doré					Signalé hors commune, gravières de la Gravona, espèce marine qui remonte dans le cours des fleuves sur de très grandes distances.	Les gravières de la basse Gravona
Anguilla anguilla, Linné 1758	Anguille	Anguilla			IUCN : en danger critique en France en Europe et dans le monde	Signalée hors commune, gravières de la Gravona. L'espèce est présente du littoral au cours d'eau de moyenne montagne si les voies sont libres.	Les gravières de la basse Gravona
Gambusia affinis	Gambusie				Introduite pour lutter contre les larve de l'anophèle, moustique vecteur du paludisme.	Signalé hors commune, gravières de la Gravona, étangs littoraux. Remonte dans l'intérieur des terres au profit des eaux calmes et claires.	Les gravières de la basse Gravona
Carassius carassius	Carassin				Introduite	Signalé hors commune, gravières de la Gravona, dans son milieu de prédilection : cours inférieur des grands fleuves remodelés et artificialisés par les extractions d'alluvions.	Les gravières de la basse Gravona
Cyprinus carpio	Carpe commune				Introduite	Signalé hors commune, gravières de la Gravona.	Les gravières de la basse Gravona
Rutilus rutilus	Gardon				Introduite	Signalé hors commune, gravières de la Gravona. S'abrite dans ces milieux transformés.	Les gravières de la basse Gravona
Gobio gobio	Goujon				Introduite	Signalé hors commune, cours aval, gravières de la Gravona, cours inférieur des grands fleuves remodelés et artificialisés par les extractions d'alluvions.	Les gravières de la basse Gravona
Perca fluviatilis	Perche				Introduite	Signalé hors commune, gravières de la Gravona, milieux artificiel à l'abri des crues torrentielles.	Les gravières de la basse Gravona
Stozostedion lucioperca	Sandre				Introduite	Signalé hors commune, cours aval, gravières de la Gravona, S'abrite dans ces milieux transformés.	Les gravières de la basse Gravona
Salmo trutta fario , Linné 1758	Truite commune	Truita	PN		Introduite, acclimatée	Tout type de pièce d'eau aux eaux fraîches et oxygénées.	

Conventions citées

Les espèces protégées

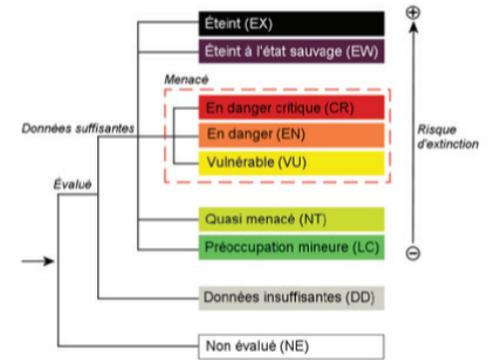
PN : Protection Nationale Divers arrêtés fixent la liste des espèces animales protégées sur l'ensemble du territoire national.(Il n'existe pas de liste d'espèces animales protégées au niveau régional).

Les conventions internationales citées

La liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature créée en 1964, constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle se présente sous la forme d'une base de données en ligne régulièrement actualisée, exposant la situation de plus de 65 000 espèces (version 2012.2) sur les 1,8 million d'espèces connues.

Son principal but est d'alerter le public, les aménageurs et responsables politiques sur l'ampleur du risque d'extinction qui frappe de nombreuses espèces et la nécessité urgente de développer des politiques de conservation.

Les espèces sont classées en différentes catégories à différentes échelles géographiques



La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (en anglais *Convention on International Trade of Endangered Species*, CITES) est un accord intergouvernemental signé le 3 mars 1973 à Washington. Il est aussi appelé **Convention de Washington**.

L'annexe I de la CITES est la liste de celles des espèces animales et végétales couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) dont la survie est la plus compromise. Ces espèces sont menacées d'extinction aussi la CITES en interdit généralement le commerce international des spécimens.

L'Annexe II est la liste des « espèces vulnérables » qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé. Elle comprend aussi ce qu'on appelle les « espèces semblables »,

L'annexe III est la liste des « espèces inscrites » à la demande d'une partie qui en régleme déjà le commerce et qui a besoin de la coopération des autres parties pour en empêcher l'exploitation illégale ou non durable I. Le commerce international des spécimens des espèces inscrites à cette annexe n'est autorisé que sur présentation des permis ou certificats appropriés

La Convention de Berne / Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, a pour but d'assurer la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe par une coopération entre les États. Elle a été signée le 19 septembre 1979 à Berne en Suisse et est entrée en vigueur le 1er juin 1982.

Elle vise à promouvoir la coopération entre les États signataires, afin d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, et protéger les espèces migratrices menacées d'extinction.

Les pays signataires s'engagent à :

- mettre en œuvre des politiques nationales de conservation de la flore et de la faune sauvages, et des habitats naturels ;
- intégrer la conservation de la faune et de la flore sauvages dans les politiques nationales d'aménagement, de développement et de l'environnement ;
- encourager l'éducation et promouvoir la diffusion d'informations sur la nécessité de conserver les espèces et leurs habitats.

Cette convention comporte 4 annexes listant le degré de protection des espèces (faune ou flore).

- Annexe I : espèces de flore strictement protégées
- **Annexe II : espèces de faune strictement protégées**
- **Annexe III : espèces de faune protégées**
- Annexe IV : moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdits.

La Convention de Bonn : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est un traité international signé en 1979 visant à protéger les espèces animales migratrices. Ce texte est entré en vigueur le 1er novembre 1983.La France y a adhéré en 1990.

La convention contient deux annexes dans lesquelles les espèces migratrices sont réparties en fonction de leur état de conservation et de leur degré de vulnérabilité.

L'annexe I contient la liste des espèces migratrices en danger. Ces espèces risquent l'extinction ou la disparition sur une aire importante ou la totalité de leur aire de répartition. La convention interdit tout prélèvement d'espèces inscrites sur cette annexe.

L'annexe II contient la liste des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable. Lorsque l'étendue de l'aire de répartition de ces espèces est instable ou se réduit ; lorsque leurs habitats deviennent insuffisants, ou, lorsque leurs répartitions et leurs effectifs sont inférieurs à leur niveau historique (au dernier recensement favorable à l'espèce), l'état de conservation est considéré comme défavorable. Il faut, pour les espèces protégées par l'annexe II, mettre en œuvre des mesures visant le rétablissement de celles-ci. Les États de l'aire de répartition de ces espèces sont chargés de leur protection en fonction de l'annexe concernée.

La Directive 2009/147/CE : « Directive Oiseaux » du 30 novembre 2009 est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 qui avait le même objet, intègre ses modifications successives et la codifie. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats.

Pour les espèces d'oiseaux plus particulièrement menacées, listées à l'annexe I de la directive, les états membres doivent créer des zones de protection spéciale (ZPS). Ces sites, avec les zones spéciales de conservation (ZSC) de la directive habitats faune flore, forment le réseau européen Natura 2000 de sites écologiques protégés.

La directive reconnaît le droit de chasse sur les espèces dont l'effectif, la distribution et le taux de reproduction le permet, «pour autant que des limites soient établies et respectées (...) et que ces actes de chasse [soient] compatibles avec le maintien de la population de ces espèces à un niveau satisfaisant.» La liste des espèces autorisées à la chasse est donnée en annexe II. Pour les espèces d'oiseaux visées par la directive, sont interdits la destruction des individus mais aussi des nids, des œufs et des habitats, la vente et le transport pour la vente d'oiseaux vivants ou morts ou de toute partie obtenue à partir de l'oiseau. Une certaine souplesse est admise pour certaines espèces, listées à l'annexe III.

La directive de l'Union européenne 92/43/CEE « directive habitats faune flore » ou encore « directive habitats » est une mesure prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles. Elle s'appuie pour cela sur un réseau cohérent de sites écologiques protégés, le réseau Natura 2000.

L'annexe I liste les habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des sites remarquables qui :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
- présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques ;
- présentent des caractéristiques remarquables.

Parmi ces habitats, la directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

L'annexe II liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont soit :

- en danger d'extinction ;
- vulnérables, pour les espèces qui ne sont pas encore en danger mais qui peuvent le devenir dans un avenir proche si les pressions qu'elles subissent ne diminuent pas ;
- rares, lorsqu'elles présentent des populations de petite taille et ne sont pas encore en danger ou vulnérables, qui peuvent le devenir ;
- endémiques, lorsqu'elles sont caractéristiques d'une zone géographique restreinte particulière, et strictement localisées à cette zone, du fait de la spécificité de leur habitat.

Comme pour les habitats (cf. paragraphe précédent), on distingue les espèces prioritaires, c'est-à-dire celles dont l'état de conservation est préoccupant et pour lesquelles un effort particulier doit être engagé.

L'annexe III décrit les critères que doivent prendre en compte les États membres lors de l'inventaire des sites d'intérêt communautaire qu'ils transmettent à la Commission européenne (pour la partie 1), ainsi que les critères que la Commission doit évaluer afin de déterminer l'importance communautaire des sites transmis par les états membres.

Annexe IV fixe la liste des espèces de faune et de flore pour lesquelles les États membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires à une protection stricte et notamment interdire leur destruction, le dérangement des espèces animales durant les périodes de reproduction, de dépendance ou de migration, la détérioration de leurs habitats.

Annexe V recense les espèces animales et végétales dont la protection est moins contraignante pour les États membres. Ces derniers doivent seulement s'assurer que les prélèvements effectués ne nuisent pas à un niveau satisfaisant de conservation.

Annexe VI proscrit les méthodes et/ou véhicules pour le prélèvement d'espèces de l'annexe V.

Bibliographie

V BOSC (2012)

Inventaire Amphibiens sur la Commune de Peri
Conservatoire des Espaces Naturels

P. BUQUET (2013)

Etude préalable à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur de la basse vallée de la Gravona et de ses principaux affluents. Etude pour la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.
CEREC TERRITOIRES - ENDEMYS 2013

P. BUQUET (2013)

Les gravières de la basse Gravona. Etude pour la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.
CEREC TERRITOIRES

M. DELAUGERRE et M. CHEYLAN (1992)

Batraciens et Reptiles de Corse
Parc Naturel Régional de Corse- Ecole Pratique des Hautes Etudes.

DREAL

Base de données OGREVA

C. NATALI (1998)

Contribution au dossier de demande d'autorisation d'exploiter du CET de Pedingolu : l'Etude d'impact faune flore.

B. ROCHE (2001)

Atlas des Poissons d'eau douce de Corse
DIREN de Corse.

Sources et crédits photographiques

Couverture		Photo CAPA - Tous droits réservés
Planche «La Plaine»	Fauvette passerinette	http://www.aerien.ch/ - Ornithologie AVES
	Hirondelle rustique	J.P. SIBLET (MNH)
	Cuepier d'Europe	A. LAPUJADE
	Rouge-Gorge	A. LAPUJADE
	Fauvette Melanocéphale	A. LAPUJADE
	Tortue d'Hermann	C. NATALI
	Tarente de Mauritanie	F. SERRE COLLET (MNH)
	Fadet Tyrrhénien	Laurent SORBA (OEC)
	Milan royal	A. LAPUJADE
	Huppe fasciée	A. LAPUJADE
	Cabe mouche gris	A. LAPUJADE
	Papillon Machaon	O. DELZONS (MNH)
	Lezard tyrrhénien	Jean-Marc Moingeon - www.pharmanatur.com
Le fadet commune	R. PUISSAUVÉ (MNH)	
Planche «Reptiles et batraciens»	Pelophylax bergeri / Grenouille du berger	A. HORELLOU (MNH)
	Salamandra corsica / Salamandre de Corse	J.P. SIBLET (MNH)
	Buffo viridis / Crapaud vert	F. SERRE COLLET (MNH)
	Hyla sarda / Rainette sarde	P. GOURDAIN (MNH)
	Discoglossus sardus / Discoglosse sarde	A. HORELLOU (MNH)
	Discoglossus montalentii / Discoglosse Corse	O. DELZONS (MNH)
	Algiroides fitzingeri / Algeroides de Fitzinger	F. SERRE COLLET (MNH)
	Coluber viridiflavus / Couleuvre verte et jaune	G. ROGEON (MNH)
	Podarcis tiliguerta / Lézard tyrrhénien	P. GOURDAIN (MNH)
	Archaeolacerta bedriagae / Lézard de bedriaga	P. GOURDAIN (MNH)
	Tarente de Mauritanie	F. SERRE COLLET (MNH)
	Euproctus montanus / Euprocte de Corse	P. GOURDAIN (MNH)

Planche « Papillons »	Photographie de présentation	P. GOURDAIN (MNH)
	Lasiommata paramagaera / Satyre tyrrhénien	J.M. MOUREY (MNH)
	Iphiclides podalirius / Flambé	J.M. MOUREY (MNH)
	Papilio machaon Linnaeus / Machaon	P. GOURDAIN (MNH)
	Pyronia tithonus / satyre tithon	J.M. MOUREY (MNH)
	Cuivré commun	V. RUIZ (AROBASE)
	Belle Dame	V. RUIZ (AROBASE)
	Fadet Tyrrhénien :	Laurent SORBA (OEC)
	Lycanea phlaeas	J.M. MOUREY (MNH)
	Cynthia cardui	J.M. MOUREY (MNH)
	Coenonympha carinna	J.M. MOUREY (MNH)
	Hipparchia neomiris	J.M. MOUREY (MNH)
	Vanessa atalanta / Vulcain	J.M. MOUREY (MNH)
	Pieris brassicae : Pieride du chou	J.M. MOUREY (MNH)
	Coenonympha pamphilus / Fadet commun	P. GOURDAIN (MNH)
	Pyrgus armoricanus / Hesperide des potentilles	J.M. MOUREY (MNH)
	Brintesia circe / Silène	J.M. MOUREY (MNH)
	Pieris napi / pieride du navet	R. GOURDAIN (MNH)
	Gonepteryx rhamni / Citron	P. GOURDAIN (MNH)
	Pararge aegeria / Tircis	J.M. MOUREY (MNH)
Planche «Quasi domestiques»	Photographie de présentation	Florian Calas/Matthieu Krieger - www.jourdenuit.fr
	Hirondelle rustique	F. FOLIARD - www.oiseaux.net
	Couleuvre verte et jaune	G. ROGEON (MNH)
	Mulot	Milos ANDERA - www.naturfoto.cz

